



## Litige sur commande de véhicule

Par **Chris T**, le 10/07/2015 à 11:58

Bonjour,

Suite à la commande d'un véhicule chez un revendeur, je me trouve confronté au problème suivant :

*\* Premier échange par téléphone : le revendeur m'explique que la couleur désirée et validée sur la commande n'est pas disponible chez leur fournisseur...et que j'ai le choix entre une couleur grise (qui ne me plait pas) et un blanc nacré avec surcoût.  
Je leur explique que je dois réfléchir et que je les recontacterai. La personne m'indique qu'elle me fait un mail en suivant récapitulatif notre échange.*

*\* revendeur par mail : "Mr ...,  
Comme conven lors de notre conversation téléphonique de ce jour, voici mon mail afin que vous puissiez me faire un retour concernant votre commande et la couleur du véhicule.*

*Une peinture blanc nacré serait à 719€ soit un prix TTC du véhicule à : 24112€.*

*Je m'excuse au nom d'Aramis du désagrément occasionné suite à ce "beug" et reste à votre disposition.*

*A tout à l'heure.*

*Cordialement,"*

*\* réponse de ma part : "Mme ...,*

*J'ai bien pris note de vos messages vocaux et mail dans lesquels vous m'annoncez que la couleur de la voiture que j'ai commandé chez vous ( 308 GT Line ) n'est pas disponible et donc que j'ai le "choix" entre une couleur (gris hurricane) qui ne me plaît pas et le blanc nacré avec un surcoût de 719 € TTC.*

*Or, comme dit précédemment, nous parlons d'une commande déjà signée et dont le chèque d'acompte a déjà été encaissé (de 2300€). Votre rôle étant de conseiller les futurs acheteurs avant la finalisation de l'achat. Dans mon cas, il aurait été appréciable de vérifier vos sources avant de me faire signer le bon de commande. Si j'avais eu cette information plus tôt, je me serai certainement décidé pour un modèle différent.*

*Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une impasse. Je ne souhaite pas revenir sur mon bon de commande et vous ne pouvez pas me fournir ce qui est indiqué sur ce bon de commande. Je suis désolé mais au vu du prix total de cet achat, je ne peux me permettre de prendre un "gris" que je ne souhaite pas ni même rajouter la différence pour une erreur de votre part.*

*Je suis désolé mais il vous incombe de trouver la solution adéquate sans surcoût. J'accepte*

*néanmoins le "blanc nacré" mais sans surcoût de ma part.*

*Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.*

*Cordialement,"*

*\* réponse du revendeur : "Bonsoir Mr ...,"*

*J'ai bien pris connaissance de votre mail.*

*La couleur blanc banquise après vérification auprès du fournisseur est une peinture qui est impossible à avoir même en concession Peugeot , cela reste indépendant de notre volonté et veuillez nous en excusez.*

*Ce que l'on vous propose c'est de vous offrir les frais de formalités de 248€.*

-----

Voilà où en est la situation.

Suis-je dans mon droit de faire appliquer la commande comme ayant été signée et en conséquence demander la couleur de substitution sans surcoût de ma part ?

Et si oui, comment les obliger à honorer leur engagement ?

Merci d'avance pour votre/vos réponses !

Chris T.